

Question présentée par le député :

M. Jean Batou

Date de dépôt : 11 janvier 2022

Question écrite urgente

Micmac moche à la division des finances des HUG ?

Si les informations dont je dispose sont exactes, plusieurs secrétaires de la division des finances des HUG viennent de voir leur fonction déqualifiée et leur salaire réduit, alors que leurs collègues masculins n'ont pas été touchés.

- *Est-il vrai que cette décision de la division des finances n'ait touché que des femmes et que leurs collègues masculins aient été épargnés ? Si oui, pourquoi ?*
- *Leurs tâches ont-elles été sensiblement réduites et, dans ce cas, pourquoi cette modification n'aurait-elle concerné que des employées femmes ?*
- *Est-il avéré que ce déclassement n'ait fait l'objet d'aucune procédure préalable auprès du service d'évaluation des fonctions (SEF) ?*
- *Les HUG peuvent-ils décider de la réévaluation du cahier des charges et de la déqualification de la fonction et du salaire d'un groupe de salariées sans consulter le SEF ?*
- *Le Conseil d'Etat est-il certain que la LEg (loi sur l'égalité entre femmes et hommes) n'a pas été violée, le cas échéant, par une telle décision ?*
- *Dans l'hypothèse où la loi a pu être violée ou la procédure administrative prescrite enfreinte, le Conseil d'Etat compte-t-il réagir pour rétablir les employées lésées dans leurs droits ?*
- *Dans tous les cas, le Conseil d'Etat peut-il admettre que, dans une période où un effort considérable est demandé au personnel des HUG, des employées fassent l'objet d'une déqualification collective de leur fonction et de leur salaire ?*